



## QUESTIONS CGT DP du 6 SEPTEMBRE 2016

- 1) Cet été en patrouille, sur le district de Rivesaltes, suite à l'organisation que vous avez mise en place, c'est-à-dire, seulement 1 P1, 1 P2 et 1 P3, on a pu constater le plus souvent : des délais d'intervention fortement rallongés, des horaires de fin de poste peu respectés, des pauses peu ou pas prises, des sollicitations constantes, des déplacements plus que redoublés, bref, un fonctionnement peu adapté à un trafic de 50 000 véhicules par jour en moyenne quand le reste de l'année, avec un trafic de 30 000 véhicules par jours, l'organisation qui prévalait était celle de 2 P1, 2 P2 et 1 P3.  
Plutôt que de baisser les effectifs durant l'été, vous devriez au minimum les conserver, voire même, les remonter. Comment justifiez-vous cette aberration ?
- 2) Cet été sur le district de Rivesaltes, des agents se sont vus refusés des CE 23. Vous voudrez bien rappeler que, si les conditions définies dans l'article 3.2 de l'avenant n°1 sont respectées, on ne peut les refuser.
- 3) Plusieurs ouvriers autoroutiers du district de SETE ont eu la surprise de constater sur leur pointage que des Heures Supplémentaires qu'ils avaient effectués n'ont pas été rémunérées comme telles. Pouvez-vous régulariser la situation ?
- 4) Pouvez-vous rappeler aux salariés de la patrouille, de la viabilité et de GME qu'ils n'ont pas obligation d'effectuer la tâche de traitement des cas bloquants dans les voies de péage ? Cette tâche ne faisant pas partie de leurs attributions, conventionnellement et contractuellement.
- 5) Sur les quatre contrats pro de la viabilité du district de Sète, deux d'entre eux n'ont pas de carte professionnelle et les deux autres ont une carte professionnelle sans accès. Ces quatre salariés n'ont de ce fait pas accès aux locaux. L'encadrement du district a été averti, mais à ce jour rien n'a été fait. Voudrez-vous bien régler ce problème.